

Règlement du concours

LECTURE & POESIE avec l'APEPS TAMPON

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU PRIMAIRE AU SUPÉRIEUR DU TAMPON organise un concours destiné aux élèves des écoles et collèges du TAMPON intitulé LECTURE & POESIE avec l'APEPS TAMPON.

ARTICLE 1 - Thème du concours

Il s'agit d'écrire et de dire **des textes poétiques** autour d'un thème. Un recueil d'œuvres en français et en créole réunionnais sera remis à chaque classe inscrite.

Cette édition a pour but :

- de faire réaliser par les élèves de cycle 2 des productions littéraires écrites en créole réunionnais ou en français sur le thème suivant : **LES MERVEILLES DE LA NATURE DE LA RÉUNION.**
- de faire mettre en voix par des élèves de cycle 3 des **textes poétiques d'auteurs réunionnais** (contemporains ou du passé) choisis parmi les œuvres du recueil fourni.

ARTICLE 2 - Conditions de participation

Ce concours est ouvert exclusivement aux classes des établissements scolaires de la commune du Tampon.

C'est l'enseignant qui inscrit sa classe.

Pour participer, il conviendra de retourner le bulletin de participation en annexe du présent règlement avant le 01 mars 2021, par mail à :

concours.apepstampon@gmail.com.

ARTICLE 3 -

Article 3.1 - Type de productions pour les classes de cycle 2

En lien avec le thème énoncé à l'article 1, les productions seront collectives.

Une classe pouvant présenter plusieurs textes (maximum 04).

Le jury rendra son verdict en évaluant les critères suivants :

- compréhension du thème
- richesse de l'expression
- orthographe
- qualité de la réflexion
- créativité
- esthétique, soin apporté à la présentation

Article 3.2 - Type de productions pour les classes de cycle 3

En lien avec le thème énoncé à l'article 1, les productions orales pourront être individuelles ou collectives.

Une classe pouvant présenter plusieurs productions (maximum 05).

Le jury rendra son verdict en évaluant les critères suivants :

- respect du thème
- qualité de l'expression orale (articulation, débit de parole, volume sonore et diction)
- créativité dans la mise en scène du texte
- émotion transmise

Article 3.3 - Rendu des productions

- Les travaux du cycle 2 devront obligatoirement être transmis sous enveloppe mentionnant le nom de l'établissement et la classe ainsi que le nom de l'enseignant référent.
Les enveloppes seront récupérées auprès de chaque professeur participant par un membre de l'APEPS TAMPON.
- Les travaux du cycle 3 devront être obligatoirement transmis au format numérique :
 - ✓ capsule vidéo par mail à l'adresse : concours.apepstampon@gmail.com

Ce courriel devra comporter les informations suivantes :

- Nom de l'établissement scolaire
- Classe, Nom et Prénom de l'élève pour les œuvres individuelles
- Classe du groupe d'élèves pour les œuvres collectives
- Nom de l'enseignant

- ✓ DVD, CD, clef USB : transmis sous enveloppe mentionnant le nom de l'établissement et la classe ainsi que le nom de l'enseignant référent.
Les enveloppes seront récupérées auprès de chaque professeur participant par un membre de l'APEPS TAMPON.

ARTICLE 4 –

L'APEPS TAMPON s'engage à respecter les dispositions relatives aux droits à l'image (autorisation parentale jointe en annexe).

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, ni au retour de leur œuvre.

Le fait de participer au concours **LECTURE & POESIE avec l'APEPS TAMPON** implique l'acceptation sans réserve du présent règlement qui sera à disposition au secrétariat des associations et des établissements partenaires.

La participation au concours entraîne expressément la cession des droits d'auteurs des productions au bénéfice de l'APEPS TAMPON.

Les participants au concours s'engagent à autoriser les organisateurs à utiliser gracieusement leurs productions et à citer leur nom à l'occasion de tout événement ayant trait à l'opération.

ARTICLE 5-

Le jury sera composé de professeurs, de parents d'élèves et d'acteurs culturels locaux.

ARTICLE 6 - Remise des prix

Après réunion et délibération du jury, des prix seront attribués selon les catégories suivantes :

- Les trois meilleures productions de cycle 2.
- Les trois meilleures productions de cycle 3.

Les récompenses seront composées de : livres, matériels pédagogiques, un atelier d'écriture avec un auteur, rencontre avec un artiste.

Calendrier :

Clôture des inscriptions le 01/03/2021 à 18h00

Clôture des concours et retour des productions : le 24/05/2021 à 12H00

Délibération du jury : entre le 26/05/2021 et le 10/06/2021.

Proclamation des résultats : le 11/06/2021 avec remise des récompenses dans la foulée.